

Bankass, le 29 mars 2012

DECISION N°12 - 024/P-CBS

Portant approbation de la délibération du conseil communal de Kani-Bonzon relative à l'adoption du projet d'aide alimentaire d'urgence

LE PREFET DU CERCLE DE BANKASS

- Vu la constitution de la République du Mali
- Vu la loi N° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités,
- Vu la loi N° 95-034 du 12 avril 1995 portant code des Collectivités Territoriales en République du Mali et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi N°96-050 du 16 Octobre 1996 portant principe de constitution et de gestion du domaine des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi N°0044 du 07 juillet 2000 déterminant les ressources des communes ;
- Vu le décret N°95- 210/PG-RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et des attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités Territoriales ;
- Vu le décret N°12-064/P-RM en date du 02 février 2012 portant nomination de Préfets ;
- Vu le B.E N°12 -004/ CRKB-CBS en date du 23 mars 2012

DECIDE

Article 1^{er}: Est approuvée la délibération N°12-002/CRKB-CBS du 19 Mars 2012 du Conseil Communal de Kani-Bonzon relative à l'adoption du projet d'aide alimentaire d'urgence de ladite commune.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

Original-----1
GRM-----2/P/CR
Maire-----1
Sous-Préfet -----1
Percepteur -----1
Archive & chrono-----2/8

P/LE PREFET/P.O
L'ADJOINT



Malick MAIGA
Administrateur Civil